

Rapport de la Présidente

Séance publique du
lundi 21 octobre 2019

1^{ère} Commission
N° CD-2019-4-1-2

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N °2 EXERCICE 2019

Résumé : Cette deuxième étape après le vote du budget primitif consiste à ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2019.

La décision modificative n°2 de l'exercice 2019 présente des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 0,678 M€ et des recettes de la même section qui augmentent de 0,685 M€, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de + 1,363 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses diminuent de 1,408 M€ et les recettes de 1,520 M€, soit un déficit d'investissement à - 0,112 M€.

Cette situation aboutit à un excédent budgétaire total de 1,251 M€.

Ainsi abondé, le budget 2019 est porté à un montant de 860,568 M€.

DECISION MODIFICATIVE N°2

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-5
	A. La section de fonctionnement	p. 3-4
	B. La section d'investissement	p. 4-5
II.	Proposition d'équilibre général	p. 5
III.	Dispositions diverses	p. 6

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

	Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles		+3 717 883,11
dont :		
Complément pour le partenariat avec le Cercle Yanfolila au Mali (équilibré en recettes)		+24 400,00
Dotation collèges publics : réajustement de la provision		-31 060,00
SMIBA : complément de participation		+189 712,00
Prestations externalisées des missions des agents techniques		+500 000,00
Entretien des espaces verts dans les collèges		+50 000,00
Réajustement des dépenses relatives à l'Aide Sociale à l'Enfance		+163 377,00
Réajustement des crédits relatifs à l'APA		+550 000,00
Aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées		+1 400 000,00
Personnes en situation de handicap : réajustement des prestations à domicile et frais d'hébergement		+120 000,00
Prestation de Compensation du Handicap		+570 000,00
ADT - Subvention exceptionnelle pour le passage du Tour de France en Alsace		+30 000,00
Etude trafic poids lourds en Alsace		+60 000,00
Dépenses minorées		-4 395 906,72
dont :		
Economie réalisée suite à la relance des marchés des assurances		-250 000,00
Stratégie patrimoniale		-130 000,00
Solidarité : vacances concernant les interventions des psychologues		-55 000,00
Réajustement des dépenses relatives à la prise en charge des mineurs non accompagnés		-860 000,00
Réajustement de l'allocation RSA		-300 000,00
Réajustement des contrats CUI		-500 000,00
Réajustement des crédits FSE		-156 000,00
Réajustement du FSL		-35 000,00
Pacte Territorial d'Insertion		-50 000,00
Transport scolaire en faveur des enfants en situation de handicap		-500 000,00
Fonds de compensation Personnes Agées		-43 000,00
Réajustement des dépenses financières		-410 068,72
Ressources Humaines : ajustement des crédits		-1 000 000,00
Direction de la Communication : passage du Tour de France en Alsace		-30 000,00
Réajustement des frais d'étude pour la Solidarité		-50 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	-678 023,61 €
	Recettes	Montant
Recettes complémentaires		+1 680 493,85
dont :		
Partenariat avec le Cercle Yanfolila au Mali		+41 400,00
Réajustement du Fonds départemental pour la rémunération du personnel de restauration et d'internat		+177 530,11
Régularisation de recettes sur les locations immobilières		+32 615,00
Solidarité : réajustement de diverses recettes		+62 005,93
Prise en charge des mineurs non accompagnés : complément de recettes		+300 000,00
Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté		+612 343,00
Participation de l'Anah au suivi animation du PIG Habiter Mieux 68		+121 060,00
Redevances d'occupation du domaine public		+50 000,00
Réajustement des recettes financières		+210 504,43

<u>Recettes minorées</u>	-995 689,00
<u>dont :</u>	
Recouvrement sur bénéficiaires de l'APA à domicile et obligation alimentaire	-132 000,00
Personnes en situation de handicap : recouvrement sur les aides sociales et récupérations sur successior	-339 000,00
Dotations globales de fonctionnement : réajustement selon notification	-491 168,00
Ressources Humaines : régularisation de diverses recettes	-33 521,00
Total recettes de fonctionnement	684 804,85 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 362 828,46 €

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
<u>Dépenses nouvelles</u>	+4 265 033,93
<u>dont :</u>	
Collèges : ajustement des crédits relatifs aux constructions et restructurations	+807 278,76
Subvention en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris	+50 000,00
Travaux sur les vannes d'Urbès - Environnement	+150 000,00
Politique de Développement Territorial	+1 500 000,00
Soutien exceptionnel au projet "Horizon Afrique" du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	+500 000,00
Rénovation de la toiture terrasse du Bâtiment Doller	+190 000,00
EHPAD du Canton Vert : quote-part de la subvention non versée en 2018	+161 000,00
Crédits délégués de l'Anah	+30 069,17
Achat de parts sociales Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Organisme Foncier Solidaire	+50 000,00
Travaux de calibrage pour les aménagements de sécurité en traversée d'agglomération	+500 000,00
Opération Stam Tour	+60 000,00
Complément de subvention au CNRS : Projet Matériaux S3	+55 427,00
SMIBA : complément de participation	+173 269,00
<u>Dépenses minorées</u>	-5 673 093,82
<u>dont :</u>	
Collèges : maintenance lourde	-637 370,92
Collèges : petites opérations	-746 438,00
Plan patrimoine 68 : ajustement des crédits	-50 000,00
Projet écomuséal du parc de Wesserling : retard avancement des travaux	-100 000,00
Projet en faveur du Centre de livre ancien : retard avancement des travaux	-400 000,00
Abattoir de Cernay : report d'investissement	-200 000,00
Projets d'Intérêt Local (PIL)	-87 729,00
Mise en sécurité des locaux de la pouponnière Caroline BINDER	-680 000,00
Ajustements des dépenses relatives aux constructions et restructurations des bâtiments hors collèges	-45 283,90
Ajustements des dépenses concernant la maintenance lourde des bâtiments hors collèges	-518 500,00
Acquisition de terrains dans le cadre de travaux routiers	-180 500,00
Fonds de Solidarité d'Urgence	-200 000,00
Réajustement carrefour à Kientzheim	-151 000,00
Réajustement des itinéraires cyclables	-377 000,00
Réajustement suite à l'état d'avancement des opérations des routes	-990 000,00
Report de certaines opérations de la DSI	-225 380,00
Restitution des crédits relatifs au Salon de l'Agriculture	-60 000,00
Total des dépenses d'investissement	-1 408 059,89 €

Recettes	Montant
<u>Recettes complémentaires</u>	+3 103 673,90
<u>dont :</u>	
Collège R. Faesch à THANN : recette liée à contentieux	+92 573,59
Aménagement foncier	+444 186,11
Vente maison de fonction route de Wintzenheim à Colmar	+600 000,00
Vente du site SARM à Illzach	+395 000,00
Réajustement des opérations des routes	+100 000,00
Reversement par l'Etablissement public d'exploitation du livre foncier Alsace d'un trop perçu	+1 341 316,71
Participation de la CNSA au logiciel commun aux MDPH	+30 000,00
Reprise excédent Agence Départementale de Maîtrise des Déchets	+50 030,67
<u>Recettes minorées</u>	-4 623 832,50
<u>dont :</u>	
Abattoir de Cernay	-200 000,00
Report de la vente de l'Espace Renault à Colmar	-4 140 000,00
Réajustement de recettes concernant les transactions financières	-49 829,48
Réajustement de la recette relative au Carrefour à KIENTZHEIM	-128 000,00
Réajustement des recettes financières	-106 003,02
Total des recettes d'investissement	-1 520 158,60 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-112 098,71 €
SOLDE DM2 2019	1 250 729,75 €

Le détail des propositions budgétaires figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

II. PROPOSITION D'EQUILIBRE GENERAL

Afin d'équilibrer cette décision modificative, l'excédent de 1 250 729,75 € pourrait être mis en réserve d'investissement afin de financer la montée en charge des projets d'investissement en 2020.

III. DISPOSITIONS DIVERSES

Compte tenu de la dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) arrêtée par le Préfet du Haut-Rhin le 20 mars 2019 et de la reprise par le Département du Haut-Rhin de l'actif et du passif, ainsi que de l'excédent de fonctionnement cumulé au titre de l'année 2018 de l'agence prévue par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019, le résultat de fonctionnement cumulé ainsi que l'affectation mentionnés au premier alinéa de l'annexe A de la délibération n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 doivent être modifiés.

Le résultat de fonctionnement s'établit désormais comme suit :

- Excédent cumulé de fonctionnement pour le budget principal du CD68 : 67 651 459,11 €
- Excédent cumulé de fonctionnement pour l'ADMD : 50 030,67 €
- Excédent cumulé de fonctionnement consolidé (CD 68+ADMD) : 67 701 489,78 €

En conséquence l'affectation du résultat cumulé consolidé de fonctionnement (CD 68 + ADMD) s'établit désormais comme suit :

- 8 028 713,33 au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)
- 59 672 776,45 € à la réserve d'investissement (nature 1068)

Je vous prie de bien vouloir :

- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à - **835 353,75 €**, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 860 568 431,18 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à + **25 435,00 €** pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 268 782,87 €,
- ☞ autoriser la reprise sur la provision relative au contentieux entre le Département du Haut-Rhin et la SAS 39 Champs Elysées concernant la Maison d'Alsace à Paris d'un montant de 159 435,00 euros, suite à la condamnation du Département du Haut-Rhin à régler une somme d'un montant identique conformément à l'ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Paris rendue le 27 juin 2019,
- ☞ approuver la modification du premier alinéa de l'année A de la délibération n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 comme suit : « Approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 67 651 459,11 € pour le Département du Haut-Rhin ainsi que l'excédent cumulé de fonctionnement pour l'ADMD d'un montant de 50 030,67 €, soit un excédent cumulé de fonctionnement consolidé (Département du Haut-Rhin et ADMD) d'un montant de 67 701 489,78 € et l'affecte à hauteur de 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) et à hauteur de 59 672 776,45 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- ☞ approuver la modification du dernier alinéa de l'annexe A de la délibération n°CD-2019-3-1-3 du 21 juin 2019 relative à la proposition d'admission en non valeur des créances irrécouvrables comme suit : « inscrit une provision complémentaire pour indus rSa d'un montant de 684 316,94 € pour porter la provision 2019 à 615 420,84 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817),
- ☞ autoriser, par dérogation au règlement financier départemental, le paiement en deux fois de la subvention d'investissement, d'un montant de 78 781 €, allouée par le Département au Conseil de Fabrique de Niederentzen par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-8-7-2 du 13 septembre 2019 comme suit : un premier acompte versé sur présentation de l'ordre de service et le solde à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées,
- ☞ autoriser la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier départemental dans le cadre de l'octroi et du versement de la subvention de fonctionnement ou d'investissement d'un montant de 5 000 €, qui sera allouée par le Département du Haut-Rhin au lauréat du concours « projet innovant dans les domaines de la transition énergétiques et du développement durable », en application du règlement de jeu-concours approuvé par délibération n° CP-2019-7-6-1 de la Commission permanente du 1^{er} juillet 2019, et autorise en particulier la Commission permanente, d'une part, à déroger au principe de non commencement des projets avant le dépôt des dossiers, et, d'autre part, à prévoir le versement de la subvention en une seule fois, et à autoriser la transmission des justificatifs a posteriori après la réalisation du projet,

- ☞ autoriser l'affectation de 1 M€ sur le programme A112 au titre des études relatives à la liaison ferroviaire Colmar – Freiburg,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT